

03.10.2002 - 11:15 Uhr

Primes de caisse-maladie 2003

Zurich (ots) -

Hausse d'environ 10 pour-cent en perspective Le site internet comparatif, comparis.ch, parvient à la conclusion que l'augmentation moyenne sera d'environ 10 % à partir des primes 2003 provisoires que lui ont communiquées jusqu'à présent les caisses-maladie. A partir de vendredi matin 11h00, tout de suite après le communiqué de la Conseillère fédérale, Madame Ruth Dreifuss, les primes de toutes les caisses-maladie suisses seront gratuitement à la disposition de tout un chacun sur www.comparis.ch.

Ce que beaucoup craignaient, est en passe de devenir réalité : les primes de caisses-maladie augmenteront en moyenne d'environ 10 % l'an prochain. Le site internet comparatif, comparis.ch, est arrivé à cette conclusion à partir de l'analyse des primes 2003 provisoires de plus de 30 caisses-maladie.

Primes de caisse-maladie 2003 disponibles on line et par téléphone à partir de vendredi matin comparis.ch proposera le comparatif des primes de toutes les caisses-maladie suisses intégrant les nouvelles primes 2003 agréées officiellement par l'OFAS sur son site internet www.comparis.ch à partir de vendredi matin 11h00. Pour ceux qui veulent, il est également possible de faire calculer sa franchise optimale ou d'établir un comparatif des primes et des prestations des assurances complémentaires prenant en compte ses besoins spécifiques. Une lettre-type de résiliation ainsi qu'un Guide sur la procédure à suivre pour changer de caisse aident les assurés. Ceux qui n'ont pas internet peuvent commander leur comparatif des primes personnalisé avec calcul de leur franchise optimale à la hotline de comparis.ch, numéro 0900'00'90'30 (2.13 fr./min), et recevoir en même temps de plus amples informations sur le changement de caisse.

Contact:

Richard Eisler
P.D.G.
Tél. +41/1/360'52'62
Fax +41/1/360'52'72
mailto: info@comparis.ch
Internet: <http://www.comparis.ch>
[009]

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100020851> abgerufen werden.